

révélateur de talents
Cinna

**MAISON
FRANÇAISE**

**CONCOURS DESIGN
2010**

Avec le soutien de

intramuros

INTERIEURS[®]

IDEAT
Ideas-Design-Evasion-Architecture-Tendances

L'EXPRESS *Styles*



Vivre
COTE PARIS

Pour la troisième fois, Maison Française et Cinna se sont associés pour organiser un Concours de jeunes designers.

1 – CREATEURS CONCERNES

Ce concours « Révéléateur de talents » s'adresse à tous les créateurs français et étrangers de moins de 30 ans, qu'ils soient étudiants ou déjà dans la vie active.

2 – THEMES RETENUS

Le concours a pour objet de permettre à de jeunes designers de proposer leur réflexion sur les accessoires de l'habitat d'aujourd'hui en prenant en compte des nouveaux modes de vie. Pour cette troisième édition, le thème général qui doit être pris en compte dans les projets est : les nouveaux matériaux et les nouvelles technologies.

Les projets devront concerner des créations dans une des 2 familles suivantes :

a) Luminaires

Lampadaires, lampes à poser ou appliques destinés à l'habitat domestique. Il est, dans ce cas, demandé aux créateurs de prendre en compte les nouvelles législations concernant les lampes à incandescence et de proposer des luminaires intégrant les nouvelles sources lumineuses.

b) Petits meubles

Cette catégorie comprend des tables basses, guéridons, bouts de canapé ainsi que des meubles fonctionnels spécifiques (meubles HI-FI / VIDEO, range CD – DVD, porte manteaux, petits rangements etc....)

Projets d'étudiant ou créations spécifiques, ces créations doivent être libres à l'édition.

3 – DEPOT DE DOSSIERS

Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse suivante :

CINNA
CONCOURS DESIGN
BP 1
01470 BRIORD

Date limite du dépôt des candidatures : **vendredi 2 OCTOBRE 2009** (date d'expédition, le cachet de la poste fera foi).

Les dossiers devront comprendre les éléments suivants :

- Une note conceptuelle présentant la création
- les dessins des articles concernés,
- les photos des maquettes (facultatif),
- tous les éléments permettant au jury de se prononcer.

Tous ces éléments sont de présentation libre. Il est en revanche demandé aux candidats de présenter une fiche A3 résumant le projet ; cette fiche est destinée à être transmise au jury avant la réunion afin de préparer celle-ci.

Il devra être indiqué également si des maquettes ou prototypes sont disponibles ; ceux-ci pourront être alors demandés lors de la phase finale de la sélection.

Il conviendra également de joindre au dossier un curriculum vitae du créateur mentionnant sa formation et éventuellement les produits déjà créés et édités.

Un créateur peut déposer plusieurs projets et concourir dans les deux familles mais devra alors déposer plusieurs dossiers.

4 – DEROULEMENT DU CONCOURS

Mi-avril 2009 : mailing à toutes les écoles de création et design d'objets.

Avril et Mai 2009 : parutions d'annonces dans Maison Française, l'Express Style, Côté Paris, Idéat, Express, Ideat et Intramuros.

2 OCTOBRE 2009 : date limite d'envoi des dossiers de candidatures.

1^o QUINZAINE OCTOBRE : pré-sélection des dossiers pour présentation au jury.

16 OCTOBRE 2009 : Envoi des fiches des projets retenus aux membres du Jury

Début novembre : réunion du jury.

Décembre 2009 – Publication des résultats du concours lors d'une soirée au VIA
(Date à préciser ultérieurement)

Début 2010 : Articles dans les titres associés pour publier les résultats

5 – COMITE DE SELECTION

Le comité de sélection se réunira 1^{ère} quinzaine d'octobre pour dépouiller les dossiers reçus. Il sélectionnera une douzaine de projets par catégorie qui seront envoyés au jury afin qu'ils puissent préparer la réunion plénière de novembre.

6 – LE JURY

Le jury choisira un vainqueur et un 2^o prix dans chacune des 2 familles.

Ce jury sera composé de :

Alexandra d'Arnoux, directrice de la rédaction de Maison Française,
Anne Chabrol, rédactrice en chef de Maison Française,
Michel Roset, Président Directeur Général de la Société Cinna,
2 designers (en 2008, Pascal Mourgue et Eric Jourdan)
Gérard Laizé, directeur du Via,
Chantal Hamaide, directrice Intramuros,
Laurent Blanc, directeur d'Idéat
Marie Montuir, Rédactrice en chef de l'émission Intérieurs.

D'autres membres pourront être invités à siéger dans ce jury .

7 – PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats seront proclamés lors d'une soirée en décembre et un trophée sera remis aux vainqueurs.

Les designers ayant reçu les 1^o Prix seront dotés d'un chèque de 4000 €, les 2^o prix recevront 2000€ ; Ils bénéficieront, en outre, de la promotion liée au Concours, en particulier par les compte- rendus qu'en feront tous les titres associés. La Société Cinna aura la liberté d'éditer les produits sélectionnés qui figureront alors dans son catalogue. Dans ce cas, un contrat d'édition sera alors signé avec les créateurs de ces produits et le chèque du Concours sera considéré comme une avance sur royalties. Tout projet non édité par Cinna dans les 18 mois suivant la proclamation des résultats redeviendra libre à l'édition.

Les créateurs et leurs projets sélectionnés seront présentés en janvier 2010 dans le dossier presse Cinna du salon Maison & Objets . Les maquettes ou prototypes des produits qui seront édités seront présentés sur le stand Cinna.

Un reportage sur Intérieurs (Paris Première) est également prévu pour suivre le cursus du Concours.